



AVIS DE CONVOCATION

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 Mai 2012**

Les actionnaires de la Société des Brasseries du Maroc, sont priés d'assister, à l'Assemblée Générale des actionnaires au siège de la Société, sis Boulevard Ahl Loughlam, Ain Sebaâ à Casablanca, qui sera tenue le :

LUNDI 21 MAI 2012 À 14H30

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice 2011,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2011,
- Affectation des résultats, fixation du montant du dividende et de la date de sa mise en distribution,
- Quitus aux Administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

Elle décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2011..... 344 746 415,35DH de la façon suivante :

- Réserve légale (au plafond) -
- Réserve pour investissement -
- Réserve facultative -

SOLDE 344 746 415,35DH

qui, avec le report à nouveau 2010..... 34 556 543,67DH

DONNE UN DISPONIBLE DE 379 302 959,02DH

- Dividende au titre de l'exercice 2011..... 310 772 110,00DH

REPORT A NOUVEAU..... 68 530 849,02DH

L'Assemblée Générale décide de fixer le dividende à répartir à 310 772

110,00 DH (110,00 DIRHAMS) par action.

La date de mise en paiement des actions est fixée au 10 juillet 2012. Le paiement est domicilié auprès de la SGMB.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à tous les membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi du 30 Août 1996, approuve les termes et conclusions de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

